

D A N S E
D E N S E
D E N S E
D A N S E

PLATEFORMES PROFESSIONNELLES

Appel à
projets
2026 - 27

Danse Dense œuvre pour le **repérage et la visibilité des chorégraphes en début de parcours** (jusqu'à cinq créations), et accompagne une quinzaine d'artistes dans le développement de leur projet artistique et dans leur professionnalisation.

Chaque chorégraphe bénéficie d'un **parcours personnalisé** pour acquérir outils, savoir-faire, compétences et expérience.

Danse Dense crée ainsi des espaces pour **tester, partager, affirmer et rendre visibles les projets chorégraphiques émergents**.

Danse Dense - Plateformes professionnelles

. Qu'est-ce que c'est ?

Les plateformes professionnelles Danse Dense sont des temps de présentation d'**œuvres en cours de fabrication**.

Conçues comme des rendez-vous de repérage pour le milieu professionnel, elles offrent :

- un espace d'expérimentation,
- une visibilité pour les créations en devenir,
- des conditions favorables à l'échange entre artistes et professionnel·le·s.

Danse Dense accompagne étroitement les modes de présentation des processus artistiques afin de favoriser des **dialogues constructifs** entre jeunes créateur·rice·s et partenaires du secteur.

Les projets sont sélectionnés via **appel à projets**.

. Pour qui ?

Vous êtes :

- chorégraphe professionnel·le,
- auteur·rice d'au moins **une pièce**, et de **quatre maximum**,
- actuellement engagé·e dans une **cinquième création**.

MERCI DE NE PAS POSTULER AU-DELÀ DE CINQ CRÉATIONS

Vous souhaitez présenter :

- une étape de travail,
- avant la création,
- devant des professionnel·le·s et du tout public.

. À noter

- Seules les pièces en cours de création avec une **première prévue entre décembre 2026 et octobre 2027** pourront être retenues.
- Au-delà, merci de postuler au prochain appel à projets.
- Vous pouvez néanmoins candidater sans date de première.
- Si vous avez déjà postulé les années précédentes, merci de présenter une **nouvelle création en cours**.

. Comment postuler ?

Remplissez le formulaire en ligne : urlr.me/9Tz5MD
jusqu'au **16 mars 2026 au soir (23h59)**.

Au-delà de cette date, les candidatures ne seront pas prises en compte.

Vous serez tenu.e.s informé.e.s des suites données à votre dossier fin juin/début juillet.

Organisation type des plateformes

Sur chaque plateforme de repérage, trois à quatre compagnies sont invitées à présenter leur projet dans des conditions techniques minimales.

Les compagnies ont accès au plateau le matin pour l'installation et présentent leur travail l'après-midi.

Chaque équipe dispose d'un temps maximum de trente minutes pour présenter son projet, organisé de la manière suivante :

- Une brève introduction de la compagnie et du stade de création du projet.
- La présentation par l'équipe artistique d'un extrait de vingt minutes maximum (extrait ou matières chorégraphiques choisis en amont lors d'un rendez-vous de préparation).
- Le ou la chorégraphe dispose de 5 à 10 minutes — selon la durée de l'extrait — pour exposer les axes de recherche pour la suite du travail et/ou préciser les éléments scénographiques manquants.

Conditions d'accueil :

- Une participation forfaitaire par compagnie (équivalent à 2 services de répétition par personne, sur facture).
- Une aide forfaitaire au déplacement.
- Un défraiement repas par personne (indemnité Syndéac).

- Un accompagnement artistique et stratégique avec retour après présentation.
- La communication et la mise en réseau professionnelle.
- L'accueil technique avec le lieu partenaire.
- Un catering en loge.

Pour les compagnies étrangères, merci de contacter Danse Dense en amont afin d'étudier la faisabilité de la prise en charge.

Danse Dense est subventionnée par la ville de Pantin, le Département de la Seine-Saint-Denis, la DRAC Île-de-France, la Région Île-de-France au titre de la Permanence Artistique et Culturelle